

Prescriptions pour la bibliographie et les citations

Le candidat utilise les méthodes décrites ci-dessous.

1. Bibliographie

Une liste doit répertorier tous les documents utilisés, qu'il s'agisse de livres, d'articles, de documents sonores, audiovisuels, graphiques, que ceux-ci aient été trouvés en bibliothèque, dans la presse écrite, à la télévision ou sur le web.

L'étudiant veillera à présenter cette bibliographie de façon claire et précise et respectera les directives suivantes qui intègrent en partie les recommandations de l'ISO (Organisation internationale de normalisation) et de l'AFNOR (Association française de normalisation).

Ouvrages imprimés :

NOM, Prénom de l'auteur. *Titre de l'ouvrage en italique*, Lieu d'édition : Edition, année de parution et, éventuellement (la collection), le nombre de pages ou les pages des chapitres réellement utilisés.

Exemple :

GERMAIN, Sylvie. *Magnus*, Paris : Gallimard, 2007.

Articles parus dans un ouvrage ou un périodique imprimé :

NOM, Prénom de l'auteur. « Titre de l'article entre guillemets », in *Titre de l'ouvrage en italique*, Lieu d'édition : Edition, mois/année/numéro de parution et le numéro des pages correspondantes.

Exemples :

BAUDELAIRE, Charles. « L'Invitation au voyage », in *Les Fleurs du Mal*. Paris : Pocket (Classiques), 2006, p. 73-76.

Sites Internet :

Il est important de privilégier les autres sources de renseignements. Toutefois, cas échéant, la bibliographie comprendra l'adresse complète des pages visitées, **ainsi que la date de consultation**.

Exemples :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-et-concours-825/> **Consulté le 10 mars 2010.**

Classement

Les références bibliographiques sont disposées dans l'ordre alphabétique des auteurs.

Les ouvrages imprimés précèdent les autres sources (Internet, audio, filmographie...)

Pour un même auteur, les adresses sont classées dans l'ordre chronologique des parutions.

Si le nom de l'auteur manque, c'est le titre du document qui détermine l'ordre alphabétique (dans ce cas, on ne tient pas compte des articles définis).

Exemple de bibliographie

BOUQUET, Jean-Jacques. *Histoire de la Suisse*. Paris : PUF, 1995.

FAVEZ, Jean-Claude. *Une mission impossible*. Lausanne : Payot, 1988.

GRICHTING, Alois. *Das Oberwallis von 1840 bis 1990, Politik, Wirtschaft, Kultur, 150 Jahre Walliser Bote*. Brig: WB, 1990.

Nouvelle Société Helvétique *La Suisse et la Deuxième Guerre mondiale*. Lausanne : IRL, 1991.

RUFFIEUX, Roland. «Esquisse d'une méthode d'analyse quantitative de la presse dans les campagnes référendaires en Suisse», in *Mélanges*. Marcel Bridel, Université de Lausanne, 1968, pp. 461-490.

ZIEGLER, Jean. *La Suisse, l'or et les morts*. Paris : Seuil, 1997.

<http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/suisse.1918-1939.html>, Cours de Mme Thévenaz Modestin.
Consulté le 13 avril 2007.

http://www.aidh.org/Racisme/2e_guerre/rapp_final_17.htm. Extraits du rapport Bergier. **Consulté le 13 mars 2007.**

N.B. : Cas échéant, le TM peut être complété par un glossaire, un index ou des annexes. A l'instar du plan, du résumé et de la bibliographie, ces parties ne sont pas prises en compte pour le calcul de nombre de mots.

2. Citation et paraphrase

Afin d'éviter toute forme de plagiat et pour respecter le travail des auteurs des livres, des articles, des documents et des textes consultés (sur Internet ou dans des ouvrages imprimés), un système complet de référence doit impérativement faire partie du travail de maturité. Ainsi, il est nécessaire d'indiquer directement après la fermeture des guillemets un chiffre en exposant, qui renvoie à une note au bas de la page, où se trouve la citation. Dans cette note de bas de page, les références précisent l'auteur, l'ouvrage, l'adresse du site Internet et la page à laquelle l'idée (paraphrase) ou la citation est empruntée. **Les citations ne doivent pas dépasser un tiers du texte final.**

L'étudiant veillera à varier ses sources de façon à éviter un trop simple et servile résumé d'un ouvrage. Il est recommandé d'utiliser au moins deux ou trois sources imprimées différentes pour la rédaction d'une même page. Dans la mesure du possible, on privilégiera les sources imprimées au détriment des sites internet.

Exemples de référence en bas de page :

²⁶ FAVEZ, *Une mission impossible*, p. 124

²⁷ URNER, *Il faut encore avaler la Suisse*, p. 25

Si un ouvrage a déjà été cité dans une référence, on indiquera alors op. cit. (= opere citato, c'est-à-dire « ouvrage cité ») en lieu et place du titre de l'ouvrage ou de l'article.

Exemple d'utilisation de la mention op. cit.

⁴¹ URNER, *Il faut encore avaler la Suisse*, p. 25

⁴² FAVEZ, *Une mission impossible*, p. 124

⁴³ URNER, op. cit. , p. 34

Si l'extrait de texte cité se trouve dans le même passage de l'ouvrage, on se contentera de la mention *ibid.* (= ibidem, c'est-à-dire « au même endroit »).

Exemple d'utilisation de la mention *ibid.*

⁷⁵ URNER, *Il faut encore avaler la Suisse*, **p. 25**

⁷⁶ *ibid.* **p. 25**

3. Mise en page

A l'aide d'un programme de traitement de texte, l'étudiant veillera à présenter un travail de maturité aussi soigné dans le fond que la forme, sans omettre de porter une attention particulière à l'orthographe et au style.

Il veillera notamment:

- à choisir une police bien lisible dans un corps de caractère généralement de 12 dont les paragraphes seront justifiés (alignement à droite et à gauche) ;
- à utiliser un interligne de 1.5 ligne ;

- à respecter un retrait de 0,5 cm à 1 cm pour la première ligne de chaque paragraphe ;
- à numéroter de façon continue les notes et références de bas de page (sous Word : cf. Insertion/Notes) ;
- à utiliser des guillemets (« ... ») pour tout emprunt in extenso à un auteur. Si cette citation dépasse deux lignes, on respectera un retrait de 2 cm à gauche et à droite (cf. exemple suivant) ;
- à accompagner chaque figure, schéma, graphique etc. d'une légende ;
- à numéroter les pages du travail de maturité.

Exemple d'une page de texte

Un pays en crise

La gigantesque crise déclenchée en octobre 1929 ravage l'économie mondiale, pourtant florissante, « à la manière d'un ouragan qui ne se déplace pas très vite, mais ravage tout sur son passage »¹. Pourtant, malgré les conséquences planétaires de cette catastrophe, « la Suisse fait figure jusqu'en 1932 de véritable oasis »². Mais ce sursis sera de brève durée. Dès 1932, la Confédération s'enfonce dans une très inquiétante dépression économique. Alors que certains pays frappés dès 1929 entament un redressement significatif³, la Suisse enregistre un nombre de chômeurs qui ne cesse d'augmenter pour atteindre 124'000 sans emplois en janvier 1936, soit 5% de la population active⁴.

L'ampleur de la crise appellerait une réaction à la hauteur des inquiétudes du peuple suisse, mais, si le principe d'une lutte efficace contre le fléau semble rapidement acquis, la forme à donner à ces "remèdes" diffère beaucoup et suscite aussitôt un débat passionné. Outre les conceptions corporatistes des milieux proches du fascisme, deux courants de pensée distants s'opposent : à une droite traditionnelle se limitant à des interventions ponctuelles sur les secteurs atteints, répond, par des projets audacieux et peu conformistes, une gauche étatiste, inspirée par les théories d'économie politique de Keynes⁵.

¹BERGIER, Jean-François. *Histoire économique de la Suisse*. Paris : Armand Colin, 1984, p. 251.

²RUFFIEUX, Roland. *La Suisse de l'entre-deux-guerres*. Lausanne : Payot, 1974, p. 203.

³Dès son élection en 1933, le président Roosevelt lutta énergiquement pour redresser l'économie américaine en développant notamment un vaste gramme de travaux financés par l'Etat (Tennessee Valley Authority).

⁴BOUQUET, *Histoire de la Suisse*, p. 108. H.-Ulrich Jost in *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, tome 3, p.140 précise que le taux moyen de chômage à cette même époque s'élevait à 5 %.

⁵JOST, Hans-Ulrich. « Menaces et repliements », in *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, tome 3. Lausanne : Payot, 1983, pp.142 et suivantes.